



## Validité de mon permis de conduire

Par **mygale70**, le **09/09/2013** à **09:55**

bonjour,

Voilà je vous explique mon cas ,en 2006 je me suis fait retirer mon permis pour conduite en état d'ivresse, je suis passé en jugement a strasbourg en 2008 ,j'ai eu une suspension de 2 mois mais voilà je n'ai jamais chercher a le recuperer car je consommait regulierement de l'alcool et me suis retrouvé SDF et je n'ai plus aucun papier de mon jugement, a l'heure actuelle je travail ,ne consomme plus une goutte d'alcool dc je voudrais savoir si apres autant de temps mon permis a pu etre annulé et si il faut que je le repasse car la prefecture est incapable de me dire quoi que ce soit ,j'espere que quelqu'un pourra me renseigner, dans l'attente d'une reponse, merci d'avance

Par **Toluene67**, le **10/09/2013** à **16:12**

Bonjour,

Vous avez fait l'objet d'une rétention de permis et non d'une annulation selon votre récit. Votre permis doit se trouver là où vous avez été contraint de le laisser.

Cordialement.